

comprend le charbon des Etats-Unis et celui du Canada. L'augmentation des traverses a été de \$1,925,000; celle du bois de construction et du bois d'œuvre, \$1,000,005; celle des rails, \$900,000 et ainsi de suite.

M. JACKMAN: C'est-à-dire au-dessus du prix de base ?

M. VAUGHAN: Au-dessus des prix de 1939. Evidemment plusieurs de ces prix étaient généraux. —

M. JACKMAN: Ils étaient généraux ?

M. VAUGHAN: Le prix général de vente. Prenons, par exemple, le prix de la machinerie, de la papeterie, des approvisionnements de vivres, des uniformes, des textiles, des produits caoutchoutés et autres articles de ce genre.

M. JACKMAN: Combien de fois votre réseau et l'autre chemin de fer également, ont-ils eu à payer un prix plus élevé que les autres clients ?

M. VAUGHAN: Pour l'acier seulement, je crois.

M. JACKMAN: Les députés n'ont pas souvent l'occasion de se mêler aux affaires, mais je crois que l'on peut dire que les chemins de fer Nationaux du Canada sont exploités aussi efficacement que toute autre entreprise privée ou entreprise libre. Le président aurait-il objection à nous dire ce qu'il en a coûté pour se conformer à ces décrets et règlements de guerre qui sont encore en vigueur; pourrait-il nous dire si oui ou non, ils nuisent à la bonne administration des affaires? Donnent-ils beaucoup de travail de bureau et de soucis ?

M. VAUGHAN: Sans aucun doute, ils ont nécessité beaucoup de travail de bureau, toutefois, je ne crois pas qu'il soit possible de dire le coût réel de l'augmentation. Cela s'applique aux autres entreprises tout aussi bien qu'aux chemins de fer.

M. JACKMAN: En ce qui vous concerne, comme industrie privée, jusqu'à quel point les décrets et règlements de guerre vous préoccupent-ils ?

M. VAUGHAN: Ils sont surtout la cause d'une augmentation du personnel des commis aux écritures.

M. JACKMAN: Y a-t-il beaucoup de décrets et règlements de guerre qui vous semblent vexatoires, sans servir aucune fin utile, surtout en ce qui concerne votre compagnie ?

M. VAUGHAN: C'est une question à laquelle il est bien difficile de répondre. Nous sommes dans la même position que les autres. Plusieurs de ces ordonnances que nous jugeons des ennuis nécessaires, résultent de la guerre.

M. JACKMAN: Maintenant que la guerre est finie, que pensez-vous des conditions actuelles ?

M. VAUGHAN: Je suppose que ces règlements seront abolis lorsque ceux qui sont chargés de leur application le jugeront à propos.

M. JACKMAN: Nous avons probablement essayé de vous aider à vous en débarrasser. Je tiendrais à en savoir plus long et à avoir des cas spécifiques. Je pense que c'est une question raisonnable de vous demander quels sont ces règlements vexatoires dont, suivant vous, il serait possible de se dispenser surtout pour ce qui a trait aux chemins de fer ?

M. HARRIS (*Grey-Bruce*): Ne pourrions-nous pas aborder l'étude du rapport ?

M. BEAUDOIN: Nous pourrions aussi demander à M. Vaughan quels avantages découlent des décrets et règlements de guerre ainsi que les désavantages, car les chemins Nationaux du Canada n'achètent pas seulement des traverses et de l'acier, mais aussi des clous et ainsi de suite.

M. VAUGHAN: Pour certains articles, nous avons bénéficié du contrôle des prix.

L'hon. M. CHEVRIER: A mon sens, un grand nombre d'ordonnances de la régie des transports, par exemple, ont été d'un grand secours aux chemins de fer ?